

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14 septembre 2026	Séance du 21 septembre 2026
Membres en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BABOUHOT, Jérôme LABAYE, Nadia VILLARMET, Daniel PERRY, Marc BLONDELLE, Salim BELAZREUK, Martine CLAUDON, Fabien MALLERET, Annie VOUILLON, Patrick CITOYEN, Valérie KLEIN, Elvan SAHAN, Aude LOTTE, Stéphane RUBIGNY, Elodie ROGERIE, Thierry MICHEL, Danièle CHIARAVALLI, Bruno WALTER, Valérie LAUMOND, Abderrahim MOURABIT, Denis GILLET, Sophie DURIEUX, Denis LEICK
Secrétaire de séance : Danièle CHIARAVALLI	Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame PRÉAUT Marine à Madame ROGERIE Élodie Madame TOTTOLI Geneviève à Monsieur BLONDELLE Marc Monsieur JAMIS Patrice à Monsieur CITOYEN Patrick Madame AUDINOT Aurélie à Monsieur LABAYE Jérôme

Numéro : 2026-09-21 / **03 - Instauration du Droit de Prémption Urbain**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.101-1 et 2, L.210-1, L.211 et suivants, L.212-1 et suivants, R.211-1 et suivants, R.212-1 et suivants, R.213-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21/09/2026 ;

Considérant l'intérêt que présente le droit de préemption urbain pour le développement et l'aménagement de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 21/09/2026 ;
- charge Mme le Maire de procéder aux formalités administratives nécessaires ;
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents et les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- précise que le bénéfice de ce droit de préemption urbain produira ses effets dès l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie, pendant un mois, avec effet juridique au premier jour de l'affichage, insertion d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département) et transmission à Monsieur le Préfet des Vosges.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Nathalie BABOUHOT



Nathalie BABOUHOT
2026.10.01 18:55:47 +0200
Ref:11855543-17911484-1-D
Signature numérique
Madame Le Maire

Nathalie BABOUHOT